

PREFECTURE DES YVELINES**Direction de la Réglementation et des Elections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE**

L'Etablissement public à caractère industriel et commercial **AFTRP**, dont le siège social est situé Tour Gamma, 195 rue de Bercy 75582 – PARIS a présenté au Préfet des Yvelines une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la **ZAC « Charles Renard »** sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, les opérations envisagées sont soumises à autorisation au titre de la nomenclature eau sous les rubriques suivantes :

2.1.5.0 - Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha

Autorisation

Une enquête publique se déroulera **du lundi 10 septembre 2012 au vendredi 12 octobre 2012 inclus**. Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

Monsieur Alain CLERC, directeur équipement et environnement (E.R), est désigné en qualité de **commissaire enquêteur**, et Monsieur Jehan EPPE, directeur agro-alimentaire (E.R), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Saint-Cyr-l'Ecole, aux jours et heures ouvrables ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Cyr-l'Ecole (siège de l'enquête).

Le dossier est également accessible à la Préfecture -Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Cyril DESPRES, Chef de projet à AFTRP.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement à la Mairie de Saint-Cyr-l'Ecole toutes les personnes qui le souhaiteront à :

SAINT-CYR-L'ECOLE

Lundi 10 septembre 2012 de 9h00 à 12h00

Jeudi 4 octobre 2012 de 15h00 à 20h00

Vendredi 12 octobre 2012 de 14h00 à 17h15

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture et à la mairie de Saint-Cyr-l'Ecole, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr).

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation ou une décision de refus d'autorisation.